

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 décembre 2024 à Parthenay

Présent·e·s :

Associations représentées :

Accord'hier (Martine Naud), **ADL** (Gilles Tapin), **Amus'folk** (pourvoir donné à B. Adnot-Paillaud), **ARCUP** (Annick Kadour, Florence Guérin, Violaine Guérin, Jean-François Miniot), **Badegoule** (Jean-Luc Clément), **Chant'Zou** (Françoise Allard), **CC La Marchoise** (Pierre Chevrier), **CPL Les Pibolous** (Blanche Barreau, Isabelle Pacher-Barreau), **Collectif Gonzo** (Benoît Guerbigny), **Kikolé le collectif** (Maxime Chevrier), **La Soulère** (pouvoir donné à Didier Paillaud), **Le Nombril du Monde** (Violette Netzer), **Lisdidala** (B. Adnot-Paillaud), **Les Echardrits** (pourvoir donné à B. Adnot-Paillaud), **Les Gens de Cherves** (Thierry Naud), **Picton Sound** (Arthur Borderon, Marion Labau), **Vivre au Pays** (Viviane Pourruch).

Les invités : Cécile Chida (Mairie de Parthenay)

Le Bureau : Françoise Allard, Didier Paillaud.

La Codirection : Stéphanie Coulais, Sabine Dutailly.

Excusé·e·s : Léonie Pacher (Bureau), Jean-Michel Prieur (Maire de Parthenay), Aigrefolk, Lysiane Clément (Badegoule), Françoise Couillaud (Les Gens de Cherves), La Soulère.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du CA du 16 septembre 2024 (ajout)
2. Point financier et présentation du BP 2025
3. Bouche à oreille 2025 : implantation et désignation du comité de programmation
4. Relance du Comité Scientifique Editorial
5. Paroles aux associations présentes

Début de la réunion : 10h30

1. Validation du CR du 16 septembre

Après deux modifications, l'une concernant Les Gens de Cherves et l'autre Picton Sound (cf. nouveau CR joint à celui-ci), le compte-rendu est validé.

2. Point financier et présentation du BP 2025

La situation financière est certes meilleure que l'an dernier mais la trésorerie reste très fragile. Fin décembre, il restera un peu plus de 6000 euros sur le compte bancaire, ce qui nécessite d'avoir recours à un Dailly (crédit d'avance sur le reliquat de la subvention Région 2024 d'un montant de 55 800 euros). Le coût de ce dispositif sera de 2700 euros + environ 119 euros par mois d'utilisation. Malgré cela, il faudra certainement procéder à des reports de charges sociales le temps que les premières subventions arrivent.

Un nouvel appel aux prêts de trésorerie est lancé au réseau des adhérents, en sachant qu'ils ne pourront être remboursés qu'en juin, compte-tenu des versements de plus en plus tardifs de la Région et de la DRAC.

Les associations qui peuvent répondre à cet appel doivent contacter Sabine Dutailly dès début janvier, l'aide du réseau pouvant minimiser la durée du Dailly, et donc les coûts financiers qui vont avec.

Concernant le budget en lui-même, il est à craindre des baisses de subvention pour 2025, mais nous n'avons aucune information précise pour le moment. Cette situation tombe bien mal pour l'UPCP-Métive car malgré une baisse significative de la masse salariale et une vigilance accrue des finances il faudra bien deux ans pour reconstituer une trésorerie correcte.

Sabine Dutailly présente un diaporama permettant de voir l'évolution recettes/dépenses des dernières années (attention, les chiffres de 2024 ne sont qu'une estimation pour le moment). Des « camemberts » permettent également de comprendre la répartition des dépenses par secteur et notamment la part allouée au festival chaque année. Cf. document joint.

Le B.A.O. représente chaque année autour de 20% du budget global de fonctionnement, ce qui n'est pas négligeable. Concrètement, cela représente autour de 145 000 euros (hors coût salarial de l'équipe permanente), alors que les recettes directes (billetterie, buvette et recettes annexes) ne dépassent jamais les 35 000 euros.

Ces deux dernières années, il y a eu une forte baisse des subventions des sociétés civiles, ce qui accentue le déficit.

Il va falloir revoir très sérieusement le modèle économique du festival, et plus globalement de l'UPCP-Métive (un dispositif local d'accompagnement est en cours pour nous aider à trouver des solutions pérennes).

Sabine Dutailly présente un BP 2025 global équilibré à 687 440 euros.

Les remplacements de poste initialement prévus sont suspendus, sauf peut-être un renfort temporaire à mi-temps sur la période de mai à juillet, en communication ou en production. Des discussions auront lieu en janvier avec d'autres structures du territoire (Le Nombril du Monde, le Carug, Ah, Diff'Art) pour envisager des mutualisations de poste.

Le budget proposé est restreint mais ne tient pas compte de baisse éventuelle de subvention car sinon il aurait fallu le présenter en déficit, ce qui n'est pas autorisé.

Certains événements initialement prévus au premier trimestre 2025 sont suspendus jusqu'à nouvel ordre : deux accueils en résidence et la journée du 8 mars.

3. Bouche à oreille 2025

Le budget du festival est évalué à 105 000 euros pour la prochaine édition, mais il faudra affiner en fonction des arbitrages proposés par le comité de programmation et l'équipe salariée, notamment en ce qui concerne les reports de 2024. En effet, lorsque la décision a été prise d'annuler, la totalité de la programmation était déjà validée, il faudra donc étudier les possibilités de reporter les différents artistes, soit sur le festival soit en saison (en coproduction autant que possible).

Concernant l'implantation, Laurent Massé (Puss) et Sabine Dutailly ont eu une réunion avec les services techniques de la Ville mais sans réponse ferme pour l'instant. Pour rappel, l'idée est de maintenir le festival sur les berges cet été, sans utiliser le Palais des Congrès, et d'étudier la possibilité d'avoir une scène après le pont. Pour limiter les coûts et faciliter la vie du festival, il a également été demandé de pouvoir installer un camping organisateur sur site, à l'endroit habituel du catering.

Le choix du lieu et de la date (du 31 juillet au 2 août) ne peut pas être remis en cause pour 2025 mais devra être rediscuté dès cette année pour les éditions futures.

La codirection se pose la question de lancer une campagne de « crowdfunding » (financement participatif) pour la relance du Festival. Ce système permet de lever des fonds via une cagnotte, avec des contreparties pour les participants (du type « une entrée offerte pour un don de 15 euros, un pass offert pour un don de 150 euros »). D'autres structures ont lancé des appels aux dons similaires dernièrement en raison du contexte global économique, et des inquiétudes collectives quant à l'avenir du secteur associatif culturel, cela irait dans la même dynamique.

Une discussion est amorcée mais aucune décision n'est finalement actée.

Un comité de programmation est constitué. Il est composé de : Bastien Clochard, Marion Labau, Julien Padovani, Benoît Guerbigny, Maxime Chevrier, Christian Pacher. D'autres personnes sont intéressées pour s'impliquer (Camille Jagueneau, Arthur Borderon Lysiane Clément, Francoise Couillault, Babeth Adnot-Paillaud, Monique Gigoux, Didier Paillaud ...) selon leurs disponibilités et les sujets abordés. En effet, il est proposé par certains membres du CA de travailler sur le festival de manière plus globale (organisation en amont en renfort de l'équipe salariée, nouvelle ligne directrice de programmation, implication du réseau, lien avec la saison, lien avec le projet global de l'UPCP-Métive etc..), il s'agit donc plus d'un comité de pilotage du festival, chargé de s'impliquer cette année mais surtout de travailler sur les éditions futures. Une première réunion aura lieu le 16 janvier, à 15h à la Maison des Cultures de Pays (Parthenay).

4. Relance du Comité Scientifique Editorial (CSE)

Mis en place début 2010, le CSE a ensuite été mis en sommeil du fait de la démarche en cours d'écriture du Projet Scientifique et Culturel. Ce dernier doit être validé le 22 mars, répondant ainsi aux attentes du Comité de suivi (composé des partenaires institutionnels). En effet, les difficultés rencontrées avec le cabinet chargé de nous accompagner dans la démarche ont nettement ralenti l'avancée de l'écriture et cela fait maintenant deux ans que nous peinons à aboutir.

Les codirectrices soulèvent l'idée que la relance du CSE pourrait être un levier, créant un espace de réflexion collective permettant de concrétiser l'écriture du projet.

Stéphanie Coulais rappelle les missions du CSE :

Objectif : le CSE doit permettre à l'UPCP-Métive le développement des activités de valorisation et de diffusion des fonds, tout en favorisant l'appropriation contemporaine par la population.

Missions : il doit travailler

- à la planification **de projets de recherche et/ou de valorisation** à partir des fonds du CERDO, définissant ainsi le programme de numérisation et de traitement documentaire
- à la mise en place et au suivi d'**une politique éditoriale et documentaire de l'UPCP-Métive**
- à l'**organisation de temps de rencontres avec des chercheurs et acteurs culturels** (journées d'études, colloques, stages...) susceptibles :
 - de **nourrir et faire connaître la recherche autour des fonds du CERDO aussi bien auprès des associations et des chercheurs individuels que des structures partenaires potentiels** (autres Centres en lien avec l'oralité, groupes de recherche universitaires, Bibliothèques : BNF, secteurs spécialisés des bibliothèques...) et d'**un public plus large**.
 - de **prendre en compte et/ou d'impulser de nouvelles recherches**, en fonction des besoins des associations, des usagers, des orientations souhaitées par bureau/CA...

➤ **Composition du CSE**

Présidé par un membre du C.A. de l'UPCP-Métive, il travaille en collaboration avec le bureau, à qui sont soumises ses propositions.

Il comprend :

- **Un collège statutaire (sans changement)** : membre du CA + équipe salariée rattachée au CERDO
- **Un collège scientifique** : 3 ou 4 membres permanents de domaines différents (histoire, anthropologie, sociologie, ethnologie, musicologie, linguistique...)
- **Un collège associatif** : 3 à 4 membres d'associations de secteurs géographiques et compétences différents
- **Un collège des usagers** : 3 ou 4 membres parmi les usagers impliqués dans des recherches, des activités de valorisation... dont le regard, les demandes, les questions seront très utiles.
- **Des experts et personnes ressources** qui seront sollicités en fonction des besoins (conception et réalisation de projets).

Une discussion animée s'en suit, mettant en évidence pour certains qu'il ne s'agirait plus du CSE tel que défini au démarrage, pour d'autres la crainte de voir une accumulation de strates de décisions alors que la codirection envisageait plutôt le CSE comme un espace central garant du projet global.

Stéphanie Coulais et Sabine Dutailly appuient sur le fait que le projet ne peut être écrit/porté que par l'équipe salariée et que le calendrier nécessite de constituer rapidement un groupe de volontaires.

Des participants pointent que ce rôle est celui du Conseil d'Administration finalement.

(moultes autres choses ont été dites mais trop pour que tout soit noté, toutes nos excuses !!)

Quelques volontaires se positionnent (Benoit Guerbigny, Arthur Borderon, Blanche Barreau, Maxime Chevrier, Didier Paillaud, Pierrot Chevrier, Jean-François Miniot, Jean-Luc Clément) et il est convenu de se réunir le 16 janvier (18h, à la MCP), le 28 janvier (18h à Beaussais) et, enfin, le 15 février au matin (avant le C.A. qui aura lieu à 14h, à la MCP). D'ici là, Arthur Borderon propose de se charger du compte-rendu des ateliers qui avaient eu lieu le jour de l'AG pour que chacun.e puisse rédiger un texte (idées, réactions, orientations...) avant la première réunion.

Il est convenu néanmoins que le sujet concerne tout le monde et qu'à ce titre, les échanges seront envoyés par mail à l'ensemble des membres du CA.